



57 Elizabeth II
A.D. 2008
Canada

Journals of the Senate

2nd Session, 39th Parliament

Journaux du Sénat

2^e session, 39^e législature

N^o 41

Tuesday, March 11, 2008

Le mardi 11 mars 2008

2:00 p.m.

14 heures

The Honourable ROSE-MARIE LOSIER-COOL,
Speaker pro tempore

L'honorable ROSE-MARIE LOSIER-COOL,
Présidente intérimaire

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Cook
Angus	Cools
Bacon	Corbin
Baker	Cordy
Banks	Cowan
Biron	Dallaire
Brown	Dawson
Bryden	Day
Callbeck	Di Nino
Carstairs	Downe
Champagne	Dyck
Chaput	Eggleton
Cochrane	Eyton
Comeau	Fairbairn

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Fortier	Losier-Cool	Peterson
Fox	Lovelace Nicholas	Poulin (Charette)
Fraser	Mahovlich	Prud'homme
Gill	Massicotte	Ringuette
Goldstein	Mercer	Rivest
Grafstein	Merchant	Robichaud
Gustafson	Milne	Rompkey
Harb	Moore	Segal
Hervieux-Payette	Munson	Smith
Hubley	Murray	Stratton
Joyal	Nancy Ruth	Tardif
Keon	Nolin	Tkachuk
Lapointe	Oliver	Trenholme Counsell
LeBreton	Pépin	Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

*Adams	Cook
Andreychuk	Cools
Angus	Corbin
Bacon	Cordy
Baker	Cowan
Banks	Dallaire
Biron	Dawson
Brown	Day
Bryden	Di Nino
Callbeck	Downe
Carstairs	Dyck
Champagne	Eggleton
Chaput	Eyton
Cochrane	Fairbairn
Comeau	Fortier

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Fox	Mahovlich	Prud'homme
Fraser	Massicotte	Ringuette
Gill	Mercer	Rivest
Goldstein	Merchant	Robichaud
Grafstein	Milne	Rompkey
Gustafson	*Mitchell	Segal
Harb	Moore	Smith
Hervieux-Payette	Munson	*Spivak
Hubley	Murray	*Stollery
Joyal	Nancy Ruth	Stratton
Keon	Nolin	Tardif
Lapointe	Oliver	Tkachuk
LeBreton	Pépin	Trenholme Counsell
Losier-Cool	Peterson	Zimmer
Lovelace Nicholas	Poulin (Charette)	

The Clerk at the Table informed the Senate that the Honourable the Speaker was unavoidably absent, whereupon the Honourable Senator Losier-Cool, Speaker *pro tempore*, took the Chair, pursuant to rule 11.

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

The Honourable the Speaker *pro tempore* tabled the following:

Report of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development to the House of Commons (2008), pursuant to the *Auditor General Act*, S.C. 1985, c. A-17, sbs. 23(3).—Sessional Paper No. 2/39-474.

The Honourable Senator Comeau tabled the following:

Public Works and Government Services Canada Ministry contract for the security fence used during the Leaders' summit in Montebello in August 2007 (contract no. M1500-081486/001/QD).—Sessional Paper No. 2/39-475.

Document entitled: *Stronger Ties: A Shared Commitment to Railway Safety — Review of the Railway Safety Act*, (November 2007).—Sessional Paper No. 2/39-476.

PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES

The Honourable Senator Carstairs, P.C., Chair of the Special Senate Committee on Aging, tabled its third report (interim) entitled: *Issues and Options for an Aging Society*.—Sessional Paper No. 2/39-477S.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Pépin, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration later this day.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Day, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, presented its ninth report entitled: *The Financial Security for Seniors: Entitlements and Retroactivity Provisions under the Canada Pension Plan*.

(The report is printed as appendix "A" at pages 689-693.)

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Banks, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier au Bureau informe le Sénat de l'absence inévitable de l'honorable Président. Conformément à l'article 11 du Règlement, l'honorable sénateur Losier-Cool, Présidente intérimaire, assume la présidence.

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Présidente intérimaire dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes (2008), conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, L.R.C. 1985, ch. A-17, par. 23(3).—Document parlementaire n° 2/39-474.

L'honorable sénateur Comeau dépose sur le bureau ce qui suit :

Contrat du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour la clôture de sécurité utilisé pendant le sommet des chefs à Montebello en août 2007 (n° de contrat M1500-081486/001/QD).—Document parlementaire n° 2/39-475.

Document intitulé *Renforcer les liens : un engagement partagé pour la sécurité ferroviaire — Examen de la Loi sur la sécurité ferroviaire* (novembre 2007).—Document parlementaire n° 2/39-476.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., président du Comité sénatorial spécial sur le vieillissement, dépose le troisième rapport (intérimaire) de ce Comité intitulé *Une population vieillissante : enjeux et options*.—Document parlementaire n° 2/39-477S.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Pépin, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude plus tard aujourd'hui.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Day, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le neuvième rapport de ce Comité intitulé *Étude de la sécurité financière des personnes âgées : Les prestations et paiements rétroactifs auxquels elles ont droit aux termes des dispositions du Régime de pensions*.

(Le rapport est imprimé à titre d'Annexe « A » aux pages 689 à 693.)

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Day, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, presented its tenth report (*Final Report on Main Estimates 2007-2008*).

(*The report is printed as appendix "B" at pages 694-700.*)

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Banks, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

A point of order was raised with respect to Question Period.

After debate,
The Speaker *pro tempore* reserved her decision.

GOVERNMENT BUSINESS

INQUIRIES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Stratton:

That, on Wednesday, March 12, 2008, at the end of the Orders of the Day, Inquiries, and Motions, but no later than 4 p.m., the sitting be suspended to reassemble at the call of the Chair, with a fifteen minute bell;

That, when the sitting resumes, it be either for the purpose of adjournment or to receive any Messages from the House of Commons with bills to grant to Her Majesty sums of money for the federal administration, which bills, if any, shall, upon being read a first time, be ordered placed on the Orders of the Day for second reading at the next sitting, and the provisions of Rule 57(1)(f) shall be suspended in relation thereto;

That, after dealing with any such Messages from the House of Commons, the Senate stand adjourned;

That the order adopted by the Senate on October 18, 2007, respecting automatic adjournment at 4 p.m. be suspended on Wednesday, March 12, 2008;

That the application of Rule 6(1) be suspended for that day, and the Senate continue sitting past midnight if necessary; and

That committees scheduled to meet on that day be authorized to sit after 4 p.m., and the application of Rule 95(4) be suspended in relation thereto.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Day, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le dixième rapport de ce Comité (*Rapport final sur le Budget des dépenses 2007-2008*).

(*Le rapport est imprimé à titre d'Annexe « B » aux pages 694 à 700.*)

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

Un rappel au Règlement est soulevé concernant la période des questions.

Après débat,
La Présidente intérimaire réserve sa décision.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

INTERPELLATIONS

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

MOTIONS

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton,

Que, le mercredi 12 mars 2008, à la fin de l'ordre du jour, des interpellations et des motions, au plus tard à 16 heures, la séance soit suspendue et convoquée de nouveau à l'appel de la présidence, le timbre retentissant alors pendant 15 minutes;

Qu'à la reprise des travaux, il y ait soit ajournement, soit réception de messages de la Chambre des communes accompagnés de projets de loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration fédérale, lesquels, le cas échéant, seront lus pour la première fois et inscrits pour deuxième lecture à l'ordre du jour de la prochaine séance, l'application des dispositions de l'article 57(1)f) du Règlement étant alors suspendue;

Qu'après avoir pris en considération ces messages de la Chambre des communes, le Sénat demeure ajourné;

Que l'ordre adopté par le Sénat le 18 octobre 2007 concernant l'ajournement d'office à 16 heures soit suspendu le mercredi 12 mars 2008;

Que l'application de l'article 6(1) du Règlement soit suspendue ce jour-là, et que le Sénat continue à siéger après minuit si nécessaire;

Que les comités se réunissant ce jour-là soient autorisés à siéger après 16 heures, et que l'application de l'article 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

REPORTS OF COMMITTEES

Consideration of the eighth report (interim) of the Standing Senate Committee on National Finance (*2008-2009 Estimates*), presented in the Senate on March 6, 2008.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Banks, that the report be adopted.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Grafstein, for the adoption of the seventh report of the Standing Senate Committee on National Finance (*Supplementary Estimates (B) 2007-2008*), presented in the Senate on March 4, 2008.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS**SENATE PUBLIC BILLS**

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Harb, seconded by the Honourable Senator Biron, for the second reading of Bill S-223, An Act to amend the Non-smokers' Health Act.

After debate,
The Honourable Senator Hubley moved, seconded by the Honourable Senator Chaput, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 5 to 7 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Murray, P.C., for the Honourable Senator Carney, P.C., seconded by the Honourable Senator Day, for the second reading of Bill S-217, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act (bulk water removal).

After debate,
The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 9 to 18 were called and postponed until the next sitting.

RAPPORTS DE COMITÉS

Étude du huitième rapport (intérimaire) du Comité sénatorial permanent des finances nationales (*Budget des dépenses 2008-2009*), présenté au Sénat le 6 mars 2008.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks, que le rapport soit adopté.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Grafstein, tendant à l'adoption du septième rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales (*Budget supplémentaire des dépenses (B) 2007-2008*), présenté au Sénat le 4 mars 2008.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n° 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT**

Les articles n°s 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Harb, appuyée par l'honorable sénateur Biron, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur la santé des non-fumeurs.

Après débat,
L'honorable sénateur Hubley propose, appuyée par l'honorable sénateur Chaput, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 5 à 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Murray, C.P., au nom de l'honorable sénateur Carney, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Day, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales (captage massif d'eau).

Après débat,
L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 9 à 18 sont appelés et différés à la prochaine séance.

COMMONS PUBLIC BILLS

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Milne, seconded by the Honourable Senator Cook, for the second reading of Bill C-298, An Act to add perfluorooctane sulfonate (PFOS) and its salts to the Virtual Elimination List under the Canadian Environmental Protection Act, 1999.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Milne moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 4 to 6 were called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Keon, seconded by the Honourable Senator Di Nino, for the adoption of the eighth report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, entitled: *Maternal Health and Early Childhood Development in Cuba*, tabled in the Senate on February 26, 2008.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

Ordered, That Order No. 1 under **Senate Public Bills**, be again called.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tkachuk, seconded by the Honourable Senator Stratton, for the second reading of Bill S-225, An Act to amend the State Immunity Act and the Criminal Code (deterring terrorism by providing a civil right of action against perpetrators and sponsors of terrorism).

After debate,
The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Carstairs, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS OF COMMITTEES

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

Les articles n°s 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Milne, appuyée par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-298, Loi visant à ajouter le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Milne propose, appuyée par l'honorable sénateur Fraser, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 4 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Keon, appuyée par l'honorable sénateur Di Nino, tendant à l'adoption du huitième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé *La santé maternelle et le développement de la petite enfance à Cuba*, déposé au Sénat le 26 février 2008.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné : Que l'article n° 1 sous la rubrique **Projets de loi d'intérêt public du Sénat** soit appelé de nouveau.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tkachuk, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-225, Loi modifiant la Loi sur l'immunité des États et le Code criminel (décourager le terrorisme en permettant un recours civil contre les auteurs d'actes terroristes et ceux qui les soutiennent).

Après débat,
L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Carstairs, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DE COMITÉS

L'article n° 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

Consideration of the fourth report of the Standing Senate Committee on National Security and Defence (*budget—study on the national security policy of Canada*), presented in the Senate on March 6, 2008.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that the report be adopted.

After debate,

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 5 to 7 were called and postponed until the next sitting.

Consideration of the third report (interim) of the Special Senate Committee on Aging, entitled: *Issues and Options for an Aging Society*, tabled earlier today in the Senate.

After debate,

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that further debate on the consideration of the report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER

Order No. 6 (motion) was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Segal, seconded by the Honourable Senator Keon:

That whenever the Senate is sitting, the proceedings of the upper chamber, like those of the lower one, be televised, or otherwise audio-visually recorded, so that those proceedings can be carried live or replayed on CPAC, or any other television station, at times that are convenient for Canadians.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Banks moved, seconded by the Honourable Senator Segal, that the motion be amended by deleting all words after the first “That” and replacing them by the following:

“the Senate approve in principle the installation of equipment necessary to the broadcast-quality audio-visual recording of its proceedings and other approved events in the Senate Chamber and in no fewer than four rooms ordinarily used for meetings by Committees of the Senate;

That for the purposes set out in the following paragraph, public proceedings of the Senate and of its Committees be recorded by this equipment, subject to policies, practices and guidelines approved from time to time by the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (“the Committee”);

Étude du quatrième rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (*budget—étude sur la politique de sécurité nationale du Canada*), présenté au Sénat le 6 mars 2008.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le rapport soit adopté.

Après débat,

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 5 à 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Étude du troisième rapport (intérimaire) du Comité sénatorial spécial sur le vieillissement, intitulé *Une population vieillissante : enjeux et options*, déposé au Sénat plus tôt aujourd’hui.

Après débat,

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES

L'article n° 6 (motion) est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Segal, appuyée par l'honorable sénateur Keon,

Que, lorsque le Sénat siège, les délibérations de la Chambre haute, à l'instar de celles de la Chambre basse, soient télédiffusées ou autrement enregistrées sur bandes vidéo afin d'être diffusées en direct ou rediffusées sur CPAC ou une autre station de télévision à des moments opportuns pour les Canadiens.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Segal, que la motion soit modifiée par la suppression de tous les mots après le mot « Que » et l'adjonction de ce qui suit :

« le Sénat approuve en principe l'installation de l'équipement nécessaire pour l'enregistrement audiovisuel de qualité radiodiffusion de ses délibérations et d'autres événements approuvés se déroulant dans la salle du Sénat et dans au moins quatre salles normalement utilisées par des comités du Sénat;

Que, pour les fins énoncées au paragraphe suivant, les délibérations publiques du Sénat et de ses comités soient enregistrées au moyen de cet équipement, sous réserve des politiques, pratiques et lignes directives approuvées périodiquement par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (« le Comité »);

That selected and edited proceedings categorized according to subjects of interest be prepared and made available for use by any television broadcaster or distributor of audio-visual programmes, subject to the terms specified in any current or future agreements between the Senate and that broadcaster or distributor;

That such selected proceedings also be made available on demand to the public on the Parliamentary Internet;

That the Senate engage by contract a producer who shall, subject only to the direction of the Committee, make the determination of the programme content of the selected, edited and categorized proceedings of the Senate and of its Committees;

That equipment and personnel necessary for the expert selection, editing, preparation and categorization of broadcast-quality proceedings be secured for these purposes; and

That the Committee be instructed to take measures necessary to the implementation of this motion.”.

After debate,

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 13 (inquiry), 88, 68, 3 and 69 (motions) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Carstairs, P.C., calling the attention of the Senate to the custom of allowing Senate Public Bills to be considered free of the procedural obstacles that limit the consideration of Private Members' Bills in the other place, and the custom of ensuring all Senators the fair opportunity to have their proposals decided by the Senate.

After debate,

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Comeau, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 4, 8 (inquiries), 79, 4, 78 (motions), 10 (inquiry), 62, 76 (motions), 9, 3 (inquiries), 5 (motion) and 7 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

Que les délibérations choisies et éditées, classées par sujets, soient préparées et mises à la disposition des télédiffuseurs ou des distributeurs d'émissions audiovisuelles, sous réserve des conditions précisées dans les ententes actuelles et futures entre le Sénat et ces télédiffuseurs ou distributeurs;

Que, sur demande, les délibérations choisies soient aussi mises à la disposition du public sur le site Internet du Parlement;

Que le Sénat engage à contrat un producteur qui, uniquement sous la direction du Comité, décidera des délibérations choisies, éditées et classées du Sénat et de ses comités qui seront retenues aux fins des émissions;

Que l'on se dote à ces fins de l'équipement et du personnel requis pour choisir, éditer, préparer et classer les délibérations de qualité radiodiffusion;

Que le Comité soit chargé de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette motion. ».

Après débat,

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Nolin, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^os 13 (interpellation), 88, 68, 3 et 69 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la coutume qui permet que les projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat soient examinés sans être soumis aux obstacles de procédure limitant l'examen des projets de loi d'initiative parlementaire dans l'autre endroit, et la coutume qui fait en sorte que tous les sénateurs ont la possibilité de voir le Sénat se prononcer sur leurs propositions.

Après débat,

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Comeau, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^os 4, 8 (interpellations), 79, 4, 78 (motions), 10 (interpellation), 62, 76 (motions), 9, 3 (interpellations), 5 (motion) et 7 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

The Honourable Senator Bacon moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C.:

That, notwithstanding the order of the Senate adopted on November 14, 2007, the date for the presentation of the final report by the Standing Senate Committee on Transport and Communications on its consideration of containerized freight traffic handled by Canada's ports be extended from March 31, 2008, to June 19, 2008.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nolin moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk:

That the Special Senate Committee on Anti-terrorism be authorized to examine and report on the provisions governing the security certificate process set out in the *Immigration and Refugee Protection Act*, S.C. 2001, c. 27, as recently modified by *An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act (certificate and special advocate) and to make a consequential amendment to another Act*, S.C. 2008, c. 3, as well as to conduct a review of the operation of that process in the context of Canada's anti-terrorism framework;

That the papers and evidence received and taken, and the work accomplished by:

- (a) the Special Senate Committee on the Anti-terrorism Act during the Thirty-eighth Parliament and the First Session of the Thirty-ninth Parliament; and
- (b) the Special Senate Committee on Bill C-36 during the First Session of the Thirty-seventh Parliament;

be referred to the committee for the purposes of this study; and

That the committee submit its final report no later than December 31, 2008.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Comeau:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to sit past 1:30 p.m. this Wednesday, March 12, 2008, even though the Senate may then be sitting, for the purposes of its consideration of Bill C-40, An Act to amend the Canada Labour Code, the Canada Student Financial Assistance Act, the Canada Student Loans Act and the Public Service Employment Act; and

That the application of rule 95(4) be suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

MOTIONS

L'honorable sénateur Bacon propose, appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.,

Que, par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le mercredi 14 novembre 2007, la date pour la présentation du rapport final du Comité sénatorial permanent des transports et des communications sur son examen relatif au trafic du fret conteneurisé manutentionné par les ports du Canada soit reportée du 31 mars 2008 au 19 juin 2008.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nolin propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuk,

Que le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les dispositions relatives au processus de délivrance des certificats de sécurité figurant dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, L.C. 2001, ch. 27, modifiée récemment par la *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (certificat et avocat spécial) et une autre loi en conséquence*, L.C. 2008, ch. 3, et à examiner le fonctionnement de ce processus dans le cadre du dispositif canadien de lutte contre le terrorisme;

Que les documents et les témoignages reçus et les travaux accomplis par :

- a) le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste au cours de la 38^e législature et de la première session de la 39^e législature;
- b) le Comité sénatorial spécial sur le projet de loi C-36 au cours de la première session de la 37^e législature;

soient remis au Comité pour les besoins de cette étude;

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 31 décembre 2008.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Comeau,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à siéger après 13 h 30 le mercredi 12 mars 2008, même si le Sénat siège à ce moment-là pour que le comité puisse considérer le projet de loi C-40, Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique;

Que l'application de l'article 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Stratton:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 5:09 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The name of the Honourable Senator Segal substituted for that of the Honourable Senator Meighen (*March 10*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The name of the Honourable Senator Segal substituted for that of the Honourable Senator Meighen (*March 11*).

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The name of the Honourable Senator Peterson substituted for that of the Honourable Senator Mitchell (*March 11*).

Standing Senate Committee on Human Rights

The name of the Honourable Senator Goldstein substituted for that of the Honourable Senator Lovelace Nicholas (*March 10*).

The name of the Honourable Senator Lovelace Nicholas substituted for that of the Honourable Senator Poy (*March 11*).

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 17 h 9 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Le nom de l'honorable sénateur Segal substitué à celui de l'honorable sénateur Meighen (*10 mars*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

Le nom de l'honorable sénateur Segal substitué à celui de l'honorable sénateur Meighen (*11 mars*).

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Le nom de l'honorable sénateur Peterson substitué à celui de l'honorable sénateur Mitchell (*11 mars*).

Comité sénatorial permanent des droits de la personne

Le nom de l'honorable sénateur Goldstein substitué à celui de l'honorable sénateur Lovelace Nicholas (*10 mars*).

Le nom de l'honorable sénateur Lovelace Nicholas substitué à celui de l'honorable sénateur Poy (*11 mars*).

APPENDIX “A”
(see p. 681)

Tuesday, March 11, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

NINTH REPORT

Your Committee, to which were referred the 2007-2008 Estimates, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, November 13, 2007, examined the said Estimates and herewith presents its report on *The Financial Security for Seniors: Entitlements and Retroactivity Provisions under the Canada Pension Plan.*

Respectfully submitted,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

ANNEXE « A »
(voir p. 681)

Le mardi 11 mars 2008

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été référé le Budget des dépenses 2007-2008, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 13 novembre 2007 examiné ledit Budget et présente ici son rapport sur son *Étude de la sécurité financière des personnes âgées : Les prestations et paiements rétroactifs auxquels elles ont droit aux termes des dispositions du Régime de pensions.*

Respectueusement soumis,

**REPORT ON THE FINANCIAL SECURITY
FOR SENIORS: ENTITLEMENTS AND
RETROACTIVITY PROVISIONS UNDER
THE CANADA PENSION PLAN**

INTRODUCTION

The Standing Senate Committee on National Finance met on Tuesday, 4 December 2007 in order to examine the topic of financial security for seniors and, in particular, the entitlements and retroactivity provisions under the Canada Pension Plan (CPP). Two sets of witnesses appeared before it. Appearing in the first panel of stakeholders were:

- Mr. Richard Shillington, Senior Associate, Informetrica Limited; and
- Mr. Bill Gleberzon, Director of Government Relations, Canada's Association for the Fifty Plus.

The second panel was composed of government officials:

- Mr. Dominique La Salle, Director General, Seniors and Pensions Policy Secretariat, Human Resources and Social Development Canada;
- Mr. Philippe Rabot, the Commissioner of Review Tribunals Canada Pension Plan/Old Age Security;
- Mr. Yves Giroux, Senior Chief, Social Policy Division, Federal Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance;
- Ms. Suzan Kalinowski, Chief, Income Security, Social Policy, Federal Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance;
- Mr. Jean Claude Ménard, Chief Actuary, Office of the Superintendent of Financial Institutions; and
- Ms. Pam Menchions, Director of Operations Management, Service Canada.

OVERVIEW

As the second tier of Canada's retirement income system, the Canada Pension Plan (CPP) provides contributors with retirement pensions, disability benefits, benefits for survivors, children's benefits, and a death benefit. In 2005-2006, 4 million people received benefits totalling \$25 billion.

CPP is funded by the contributions of Canadian employees and their employers. The employee and employer contribution rate is 4.95%, and the self-employed contribution rate is 9.9%. The maximum employer and employee contribution to the plan for 2008 is \$2,049.30, and the maximum self-employed contribution is \$4,098.60.

**ÉTUDE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE DES
PERSONNES ÂGÉES : LES PRESTATIONS ET
PAIEMENTS RÉTROACTIFS AUXQUELS ELLES ONT
DROIT AUX TERMES DES DISPOSITIONS DU
RÉGIME DE PENSIONS**

INTRODUCTION

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales s'est réuni le mardi 4 décembre 2007 pour examiner la question de la sécurité financière des personnes âgées et, plus particulièrement, les prestations et les paiements rétroactifs auxquels elles ont droit aux termes des dispositions du Régime de pensions du Canada (RPC). Deux séries de témoins ont comparu devant lui. Les premiers à témoigner ont été :

- M. Richard Shillington, associé principal, Informetrica Limited et
- M. Bill Gleberzon, directeur des relations gouvernementales, Association for the Fifty Plus du Canada.

Le deuxième groupe se composait de représentants du gouvernement :

- M. Dominique La Salle, directeur général, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Ressources humaines et Développement social Canada;
- M. Philippe Rabot, commissaire, Bureau du commissaire des tribunaux de révision, Régime de pensions du Canada/Sécurité de la vieillesse;
- M. Yves Giroux, chef principal, Division de la politique sociale, ministère des Finances;
- Mme Suzan Kalinowski, chef, Sécurité du revenu, Politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances;
- M. Jean Claude Ménard, actuaire en chef, Bureau du superintendant des institutions financières;
- Mme Pam Menchions, directrice de la gestion des opérations, Service Canada.

APERÇU

Second élément du système de revenu de retraite du Canada, le RPC verse aux ayants droit une pension de retraite, des prestations d'invalidité, des prestations aux survivants, des prestations aux enfants ainsi que des prestations de décès. En 2005-2006, 4 millions de personnes ont reçu des prestations totalisant 25 milliards de dollars.

Le RPC est capitalisé par les cotisations des employés et employeurs canadiens. Le taux de cotisation de l'employé et de l'employeur s'élève à 9,5 p. 100, et celui du travailleur autonome, à 9,9 p. 100. La cotisation maximale de l'employé et de l'employeur s'établit à 2 049,30 \$ pour 2008, et celle du travailleur autonome, à 4 098,60 \$.

CPP retirement pensions are based on how much and for how long one contributes to the fund, as well as the age at which one's pension begins. The pension is approximately 25% of the average annual earnings of the individual over his or her working life, to a current maximum monthly benefit of \$884.58.

CPP revenues can only be used to pay CPP benefits; revenues not immediately required for this purpose are transferred to the CPP Investment Board (CPPIB). The CPPIB is an independent Crown corporation operating at arm's length from governments. It is mandated to invest excess funds in the best interest of contributors and beneficiaries without undue risk of loss. At \$121.3 billion in assets, the CPPIB is the largest single-purpose pension fund in Canada. However, the future liabilities of the fund are also substantial, close to \$500 billion.

Finance officials explained that the plan is on a sound financial footing: the most recent actuarial report on the CPP confirms that the plan will remain financially sustainable at the current contribution rate of 9.9% for at least the next 75 years.

Government of Canada and the provincial governments are co stewards of the CPP. Under this structure, any substantive changes to the CPP legislation requires the formal consent of at least two thirds of the provinces having at least two thirds of the population of Canada, as well as the approval of the federal Parliament.

RETROACTIVITY PROVISIONS

Eligible individuals aged 65 and older who failed to apply for their CPP benefits may retroactively claim these benefits for a maximum period of up to 11 months. Benefits exceeding 11 months may be paid when the department has made an administrative error or provided erroneous advice, or when a client could not submit an application because of a mental or physical incapacity.

Mr. La Salle of Human Resources and Social Development Canada explained the rationale for the current retroactivity provisions:

The 11 month retroactivity provision was chosen because it was considered to be a reasonable period to accommodate delays in obtaining information or evidence required to make an application, as well as to address ordinary oversights in submitting an application.

He added,

Without limits on retroactivity, CPP benefits could be managed by individuals as a savings program. Beneficiaries could delay applying for CPP benefits so as to take advantage of the Guaranteed Income Supplement (GIS) and provincial income tested programs.

He also noted that the current limitations on retroactivity are mostly consistent with similar programs in Canada, including other federal and provincial income support programs.

Le montant de la pension de retraite du RPC est fonction du nombre d'années pendant lequel l'employé a travaillé et du montant des cotisations, ainsi que de l'âge de l'employé au moment où il commence à toucher sa pension. La pension équivaut au quart environ de la rémunération annuelle moyenne du cotisant durant sa vie active, la prestation mensuelle maximale étant actuellement de 884,58 \$.

Les revenus du RPC ne peuvent servir qu'au paiement de prestations du régime, et ceux qui ne servent pas immédiatement au paiement des prestations sont transférés à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC). Ce dernier est une société d'État sans lien de dépendance avec le gouvernement. Il a pour mandat d'investir, de façon prudente, les fonds excédentaires dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires. Gérant des actifs de 121,3 milliards de dollars, l'OIRPC constitue la principale caisse de retraite du Canada. Cependant, les obligations financières futures du régime sont également énormes, s'élevant à près de 500 milliards de dollars.

Les fonctionnaires du ministère des Finances ont expliqué que les assises financières du régime sont solides : le plus récent rapport actuariel sur le RPC confirme qu'au taux de cotisation actuel de 9,9 p. 100 le régime restera financièrement viable pour encore 75 ans, au moins.

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux sont collectivement responsables de la gestion du régime. Compte tenu de cette structure de gestion, toute modification majeure des lois régissant le RPC doit être approuvée officiellement par au moins les deux tiers des provinces comptant au moins les deux tiers de la population, ainsi que par le Parlement fédéral.

DISPOSITIONS RÉTROACTIVES

Les personnes admissibles âgées de 65 ans ou plus qui n'ont pas fait une demande de prestations du RPC peuvent présenter une demande de prestations rétroactive durant une période ne dépassant 11 mois. Au-delà de la période de 11 mois, des prestations pourraient être versées si le ministère a fait une erreur administrative ou fourni un renseignement erroné, ou lorsque l'ayant droit n'a pu présenter une demande en raison d'une incapacité physique ou mentale.

M. La Salle, de Ressources humaines et Développement social Canada, a expliqué pourquoi la période de rétroactivité a été fixée à 11 mois :

Cette période de rétroactivité a été jugée raisonnable car elle permet de tenir compte des retards que peut poser l'obtention de renseignements ou de preuves nécessaires pour faire une demande, et aussi des mesures de suivi courantes qui sont liées au traitement d'une demande.

Il a ajouté :

Sans ces limites, les Canadiens pourraient gérer les prestations du RPC comme s'il s'agissait d'un programme d'épargne. Les bénéficiaires pourraient retarder la présentation de leur demande de prestations de façon à tirer profit du SRG et des programmes provinciaux fondés sur le revenu.

Il a souligné en outre que les limites imposées actuellement à la rétroactivité sont, de façon générale, semblables à celles employées dans des programmes similaires au Canada, dont d'autres programmes de soutien du revenu provinciaux et fédéraux.

Other witnesses explained that eligible individuals aged 65 and older who fail to apply for Quebec Pension Plan (QPP) benefits may retroactively claim those benefits for a maximum period of up to 60 months. In addition, due to the extensive outreach efforts of the provincial government, the QPP has close to a 100% take-up rate. In particular, efforts are made to contact eligible recipients individually, by phone.

OUTREACH INITIATIVES

As one Senator noted, the federal government has stepped-up its outreach measures by launching a comprehensive nationwide print, radio and television advertising campaign to help seniors apply for and receive benefits. It proactively contacts seniors to directly inform them of benefits available to them. As an example, it sent 268,000 application packages for the CPP and Old Age Security (OAS) in the year 2006 alone. In addition, every March the government proactively contacts seniors who did not file a tax return to remind them of their benefits.

In 2006-2007, Human Resources and Social Development Canada mailed out 20,604 letters to people aged 70 and older who were not receiving the CPP. This effort resulted in only 1,877 applications (about 9.1% of total letters sent out).

Since Canadians may choose to apply for the CPP at different ages, the staff of Service Canada, the service delivery unit of Human Resources and Social Development Canada, has been instructed not to invite people to apply for CPP benefits when they apply for OAS benefits.

THE COST OF EXTENDING THE RETROACTIVITY PROVISIONS OF THE CPP

The Office of the Chief Actuary has identified some 26,430 eligible CPP contributors aged 70 and over as of 1 July 2005 who have not yet applied for their retirement benefits. The cost of extending benefits to these contributors, if they were to apply on 1 January 2008, is estimated at a one-time retroactive payment of \$39 million, and \$43 million payable on an ongoing basis until the death of the last survivor of the group, projected in the year 2040. The estimated amount of \$82 million payable in 2008 represents about 0.28% of the total projected annual expenditures of the CPP of \$29 billion for 2008. The cost of the retroactive retirement benefits is based on the current limit of 11 months.

Department of Finance officials noted that the CPP plan is a co stewarded plan with the provinces. Therefore, any issues affecting the financial status of the plan would require the agreement of the provinces.

D'autres témoins ont expliqué que les personnes admissibles âgées de 65 ans ou plus qui n'ont pas demandé des prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) peuvent présenter une demande rétroactive à cet égard dans un délai maximal de 60 mois. De plus, en raison des importants efforts déployés par le gouvernement provincial pour retrouver les ayants droit, la RRQ affiche un taux de participation de 100 p. 100. En fait, la Régie tente même de rejoindre les ayants droit en les appelant un à un par téléphone.

INITIATIVES D'INFORMATION

Ainsi qu'un sénateur l'a fait remarquer, le gouvernement fédéral a intensifié ses efforts de sensibilisation en lançant une campagne nationale d'information nationale tous azimuts à la télévision, à la radio et dans la presse pour aider les personnes âgées à demander et à recevoir des prestations. De sa propre initiative, il communique directement avec les personnes âgées pour les informer à propos des prestations auxquelles elles ont droit. Par exemple, il a expédié aux ayants droit 268 000 formulaires de demande de prestations du RPC et de la Sécurité de la vieillesse en 2006 seulement. De plus, chaque année, en mars, le gouvernement communique, de sa propre initiative, avec les personnes âgées qui n'ont pas produit une déclaration de revenus afin de leur rappeler qu'elles ont droit à des prestations.

En 2006-2007, Ressources humaines et Développement social Canada a posté 20 604 lettres aux personnes âgées de 70 ou plus qui ne touchaient pas de prestations du RPC. Cet effort s'est traduit par la présentation de 1 877 demandes seulement (soit 9,1 p. 100 du nombre total de lettres envoyées).

Étant donné que les Canadiens peuvent choisir de présenter une demande de prestations du RPC à des âges différents, le personnel de Service Canada, l'équipe de prestations de services de Ressources humaines et Développement social Canada, a reçu l'instruction de ne pas inviter les gens à demander des prestations du RPC lorsqu'ils demandent des prestations de la Sécurité de la vieillesse.

LE COÛT DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE RETROACTIVITÉ DU RPC

Le Bureau de l'actuaire en chef a identifié quelque 26 430 cotisants au RPC admissibles âgés de 70 ans ou plus qui, le 1^{er} juillet 2005, n'avaient pas encore présenté leur demande de prestations de pension. Le coût du versement de prestations à ces cotisants, s'ils présentaient une demande le 1^{er} janvier 2008, serait, selon les estimations, égal à un paiement rétroactif ponctuel de 39 millions de dollars, auquel s'ajouteraient la somme de 43 millions de dollars que représenteraient les prestations versées par la suite jusqu'au décès du dernier survivant du groupe. Le montant estimatif de 82 millions de dollars payable en 2008 représente environ 0,28 p. 100 des dépenses annuelles projetées totales de 29 milliards de dollars du RPC pour 2008. Le coût des prestations de pension rétroactives est fonction de la limite actuelle de 11 mois.

Les fonctionnaires du ministère des Finances ont fait ressortir que le RPC est géré par le gouvernement fédéral et les provinces. Par conséquent, tout changement touchant la situation financière du régime nécessite l'accord des provinces.

POSSIBLE RECOMMENDATIONS**A. Change the Retroactivity Provisions of the Canada Pension Plan**

Witnesses told the committee that providing full retroactivity of benefits with interest is fair and just; they noted that the CPP is the contributor's money. In their opinion, the federal government's duty as the steward of the fund is to ensure that eligible recipients receive what is their due. Other witnesses suggested that changing the retroactivity provision could have a significant impact on federal expenditures. The Committee feels that this issue deserves more attention and therefore recommends that:

Recommendation 1:

That the federal government consult with the provinces with a view to increasing the retroactivity period for eligible recipients.

B. Review Federal Canada Pension Plan Outreach Efforts

The witnesses suggested that the Federal government needs to assess the effectiveness of its efforts to identify potential Canada Pension Plan recipients that have not yet elected to receive their pension benefits. They also believed that the federal government needs to be more proactive in its outreach efforts, to ensure that there is a higher take up of benefits by eligible recipients. Given the importance of the Canada Pension Plan in the lives of many Canadians, the Committee recommends that:

Recommendation 2:

The Federal Government examine new ways to reach those eligible Canadians that are not yet receiving their Canada pensions; and to encourage Canadians to avail themselves of the benefits to which they are entitled.

RECOMMANDATIONS POSSIBLES**A. Modification des dispositions du Régime de pensions du Canada relatives à la rétroactivité**

Des témoins ont dit au Comité que ce n'était que justice que d'accorder la pleine rétroactivité des prestations, le RPC étant capitalisé par les cotisations des employés et des employeurs. À leur avis, le devoir du gouvernement fédéral en tant que gestionnaire du fonds consiste à veiller à ce que les bénéficiaires admissibles obtiennent ce qui leur est dû. D'autres témoins ont donné à entendre qu'une modification des dispositions relatives à la rétroactivité aurait une incidence importante sur les dépenses fédérales. Le Comité est d'avis que cette question mérite d'être approfondie et recommande par conséquent :

Recommandation 1 :

Que le gouvernement fédéral consulte les provinces en vue d'accroître la période de rétroactivité pour les bénéficiaires.

B. Examen des efforts de sensibilisation concernant le Régime de pensions du Canada

Les témoins ont proposé que le gouvernement fédéral évalue l'efficacité de ses efforts visant à trouver les bénéficiaires du Régime de pensions du Canada qui n'ont pas encore présenté une demande de prestations. Ils croient aussi que le gouvernement fédéral doit être plus proactif dans ses efforts de sensibilisation afin que plus de bénéficiaires reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit. Vu l'importance du Régime de pensions du Canada dans la vie de nombreux Canadiens, le Comité recommande :

Recommandation 2 :

Que le gouvernement fédéral examine de nouveaux moyens de joindre les Canadiens qui ne touchent pas encore leurs prestations du Régime de pensions du Canada et qu'il les encourage à se prévaloir de leurs droits.

APPENDIX "B"
(*see p. 682*)

Tuesday, March 11, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

TENTH REPORT

Your Committee, to which were referred the 2007-2008 Estimates, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, November 13, 2007, examined the said Estimates and herewith presents its final report.

Respectfully submitted,

ANNEXE « B »
(*voir p. 682*)

Le mardi 11 mars 2008

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été référé le Budget des dépenses 2007-2008, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 13 novembre 2007, examiné ledit Budget et présente ici son rapport final.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

FINAL REPORT ON THE 2007-2008 MAIN ESTIMATES

INTRODUCTION

As is customary, the Standing Senate Committee on National Finance held several meetings to examine various aspects of the Government's planned expenditures over the fiscal year 2007-2008. In all, twelve hearings were held, including eight for the 2007-2008 Estimates and two each for the *Supplementary Estimates (A) 2007-2008* and *Supplementary Estimates (B) 2007-2008*. Senior officials from the Treasury Board Secretariat appeared before the Committee on all occasions. Appearing on 20 March 2007 was the Honourable Vic Toews, President of the Treasury Board. The Committee also heard from senior officials from the Office of the Commissioner of the Environment, and the President of the Public Service Commission.

PREVIOUS REPORTS

As a result of these meetings, the Committee submitted five reports to the Senate:

1. First Interim Report on the 2007-2008 Estimates (March 2007);
2. Second Interim Report on the 2007-2008 Estimates (June 2007);
3. Report on the *Supplementary Estimates (A), 2007-2008* (November 2007);
4. Report on the Study of Financial Security for Seniors: Entitlements and Retroactivity Provisions under the Canada Pension Plan (March 2008);
5. Report on the *Supplementary Estimates (B), 2007-2008* (March 2008).

OTHER INTERESTS

Several issues were discussed during the hearings on the 2007-2008 Estimates. While most are dealt with in the above mentioned reports, there remain some matters of continuing interest to the Committee. In particular the Committee has begun to examine the appropriations sought to support the operations of a number of positions created by the implementation of the *Federal Accountability Act*. It should be recalled that this Act, which received Royal Assent on 12 December 2006, creates or modifies a number of officer positions. Although they are intended to strengthen accountability of the government and the bureaucracy, to increase transparency of government activities, and to allow for additional oversight of government operations, these are not necessarily Officers or Agents of Parliament.⁽¹⁾ Specifically, the Act created or modified the following positions:

- the Parliamentary Budget Officer;

⁽¹⁾ There is no hard and fast definition of the term "officer of Parliament." Traditionally, in Canada, it has referred to a group of independent, accountability agencies created to assist Parliament in holding ministers and the bureaucracy accountable and to protect various kinds of rights of individual Canadians, or to carry out certain functions independent of the executive. They are responsible to Parliament and both their appointment and removal involve Parliament in some capacity.

RAPPORT FINAL SUR LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2007-2008

INTRODUCTION

Comme d'habitude, le Comité sénatorial permanent des finances nationales a consacré un certain nombre de séances à l'étude de divers aspects des dépenses prévues par le gouvernement pendant l'exercice 2007-2008. Il a tenu en tout 12 séances, dont huit ont porté sur le Budget principal des dépenses 2007-2008 et deux sur chacun des deux Budgets supplémentaires 2007-2008, le (A) et le (B). Chaque fois, de hauts représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor ont comparu devant le Comité. L'honorable Vic Toews, président du Conseil du Trésor, a comparu le 20 mars, 2007. Le Comité a également entendu de hauts représentants du Bureau du commissaire à l'environnement et la présidente de la Commission de la fonction publique.

RAPPORTS ANTÉRIEURS

Par suite de ces séances, le Comité a présenté cinq rapports au Sénat :

1. Premier rapport intérimaire sur le Budget des dépenses 2007-2008 (mars 2007);
2. Deuxième rapport intérimaire sur le Budget des dépenses 2007-2008 (juin 2007);
3. Rapport sur le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2007-2008* (novembre 2007);
4. Rapport sur l'étude de la sécurité financière des personnes âgées : droits et dispositions sur la rétroactivité aux termes du Régime de pensions du Canada (mars 2008);
5. Rapport sur le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2007-2008* (mars 2008).

AUTRES SUJETS QUI ONT INTÉRESSÉ LE COMITÉ

Plusieurs questions ont été abordées au cours des audiences sur le Budget des dépenses 2007-2008. Bien qu'il soit question de la plupart d'entre elles dans les rapports énumérés plus haut, il reste certains sujets qui continuent d'intéresser le Comité. Celui-ci a notamment commencé à étudier les crédits demandés pour soutenir les activités d'un certain nombre de postes créés par suite de la mise en œuvre de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Il faut se rappeler que cette loi, qui a reçu la sanction royale le 12 décembre 2006, crée ou modifie un certain nombre de postes. Bien qu'il s'agisse de renforcer la responsabilisation du gouvernement et de la bureaucratie, d'améliorer la transparence dans les activités du gouvernement et de permettre une surveillance accrue des activités du gouvernement, les titulaires de ces postes ne sont pas nécessairement des mandataires du Parlement⁽¹⁾. Plus précisément, la *Loi* a créé ou modifié les postes suivants :

- Directeur parlementaire du budget;

⁽¹⁾ Il n'y a pas de définition bien arrêtée de l'expression « mandataire du Parlement ». Au Canada, elle s'est appliquée par le passé à des entités indépendantes créées pour aider le Parlement à exiger des comptes des ministres et de la bureaucratie et protéger divers types de droits des Canadiens ou alors pour se charger de certaines fonctions indépendantes de l'exécutif. Ces mandataires relèvent du Parlement et celui-ci intervient, d'une façon ou d'une autre, dans leur nomination ou leur révocation.

- the Commissioner of Lobbying,
- the Public Appointments Commissioner,
- the Public Sector Integrity Commissioner,
- the Director of Public Prosecution,
- the Conflict of Interest and Ethics Commissioner, and
- the Procurement Ombudsman.

The Committee held two meetings on this matter during its examination of the 2007-2008 Estimates.

On 11 December 2007, the Committee heard evidence from the Joe Wild, Executive Director, Strategic Policy, Corporate Priorities and Planning, Treasury Board of Canada Secretariat TBS, and from Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects, Privy Council Office (PCO), on aspects of the implementation of the *Federal Accountability Act* (FAA) and specifically on matters concerning positions and offices created or modified under the Act.

Mr. Wild provided a brief overview on the progress of the implementation of legislation. To date, 10 orders-in-council have brought into force all but two elements of the *Federal Accountability Act*. In the first 12 months since enactment, the government has also:

- adopted three sets of regulations, with six more sets of regulations at various stages of development;
- received the results of four major reviews of government policies and operation;
- created or revised five policy instruments or guides with several more underway; and
- made seven Governor-in-Council appointments and established two new oversight bodies; and ratified a major international treaty.

Mr. O'Sullivan provided the Committee with a quick update on a number of Governor-in-Council appointments for positions that were established by the *Federal Accountability Act*. In particular:

- the Conflict of Interest and Ethics Commissioner, Mary Dawson, was appointed on 9 July 2007;
- the Public Sector Integrity Commissioner, Christiane Ouimet, was appointed on 6 August 2007; and
- on 10 September 2007 the government appointed the Procurement Ombudsman Designate, Shahid Minto.

Mr. O'Sullivan added that the selection processes are currently underway with respect to the Director of Public Prosecutions and the Parliamentary Budget Officer. In the interim, Mr. Brian Saunders (recently nominated to fill the position) the Acting Director of Public Prosecutions and is assuming responsibility for this office while the selection process, which is being managed by the Department of Justice, is underway. With respect to the Parliamentary Budget officer, Mr. O'Sullivan informed the Committee that a selection process was underway and that the Parliamentary Librarian was being assisted in the recruitment of the first Parliamentary Budget Officer by an executive search firm.

- Commissaire au lobbying;
- Commissaire des nominations publiques;
- Commissaire à l'intégrité du secteur public;
- Directeur des poursuites pénales;
- Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique;
- Ombudsman de l'approvisionnement.

Le Comité a consacré deux séances à cette question au cours de son étude du Budget des dépenses 2007-2008.

Le 11 décembre 2007, le Comité a recueilli le témoignage de Joe Wild, directeur exécutif, Politique stratégique, Priorités et planification ministérielles, Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), et de Marc O'Sullivan, secrétaire adjoint au Cabinet par intérim, Personnel supérieur et projets spéciaux, Bureau du Conseil privé (BCP), au sujet de divers aspects de la mise en œuvre de la *Loi fédérale sur la responsabilité* (LFR) et plus précisément des postes et bureaux créés ou modifiés par cette loi.

M. Wild a donné un bref aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la *Loi*. À ce jour, dix décrets du conseil ont fait entrer en vigueur tous les éléments de la *Loi fédérale sur la responsabilité* sauf deux. Au cours des 12 mois qui ont suivi la promulgation, le gouvernement a également :

- pris trois règlements, six autres étant à divers stades de leur élaboration;
- reçu les résultats de quatre examens majeurs des politiques du gouvernement et de leur application;
- créé ou révisé cinq instruments de politique ou guides, plusieurs autres étant à l'étude;
- fait sept nominations du gouverneur en conseil, établi deux nouvelles instances de surveillance et ratifié un traité international majeur.

M. O'Sullivan présenté au Comité une rapide mise à jour sur un certain nombre de nominations du gouverneur en conseil à des postes créés par la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Plus particulièrement :

- La commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Mary Dawson, a été nommée le 9 juillet 2007;
- La commissaire à l'intégrité du secteur public, Christiane Ouimet, a été nommée le 6 août 2007;
- Le 10 septembre 2007, le gouvernement a nommé l'ombudsman de l'approvisionnement désigné, Shahid Minto.

M. O'Sullivan a ajouté que les processus de sélection étaient en marche pour le directeur des poursuites pénales et le directeur parlementaire du budget. Dans l'immédiat, M. Brian Saunders demeure le directeur par intérim des poursuites pénales poste auquel il a récemment été nommé et dont il assume la responsabilité de ce poste tandis que se déroule le processus de sélection, qui est géré par le ministère de la Justice. Quant au directeur parlementaire du budget, M. O'Sullivan a informé le Comité qu'un processus de sélection était en cours et qu'une maison de recrutement de cadres aidait le bibliothécaire parlementaire à recruter le premier titulaire de ce poste.

The *Federal Accountability Act* also established the position of Commissioner of Lobbying to oversee the new *Lobbying Act*. As Mr. Wild indicated earlier, the required regulations are currently being developed. Mr. O'Sullivan explained that the government intends to launch an open and public selection process shortly so that it may identify a highly qualified candidate to be considered for appointment to this position.

As to the appointment of a Commissioner of Lobbying, Mr. O'Sullivan noted that it will be made once the regulatory process has been completed and the legislation has been brought into force.

Finally, with respect to the Public Appointments Commission, the *Federal Accountability Act* provides that the government may establish a public appointments commission to oversee and report on the selection processes for appointments by the Governor-in-Council to agencies, boards, commissions and Crown corporations. A commission was established administratively by order-in-council on 21 April 2006, prior to the passage and coming into force of the *Federal Accountability Act*, to ensure full implementation at the earliest opportunity. The government appointed persons, Hassan Khasrowshahi, the Honourable Roy McLaren, and Jacqueline Boutet as members of the commission, and nominated Gwyn Morgan to be chairperson. On 16 May 2006 the Standing Committee on Government Operations and Estimates of the House of Commons rejected Mr. Morgan's nomination, following which the three members of the commission tendered their resignation. He added that as part of the government's initial attempt to establish the commission, a secretariat was created to support the work of the commission and it has continued to do so. To this end, it has run over 80 open selection processes to fill key positions.

To examine further the process of establishing these new positions the Committee on 12 February 2008, heard from Mr. William R. Young, Parliamentary Librarian, Library of Parliament on the progress towards establishing the position of the Parliamentary Budget Officer and from Mr. Shahid Minto, the Procurement Ombudsman Designate, Office of the Procurement Ombudsman of Canada.

A. The Parliamentary Budget Officer

Mr. Young reviewed the role and mandate of the Parliamentary Budget Officer (PBO) as laid out in the Act. He then outlined the steps taken to-date in creating the position of the Parliamentary Budget Officer (PBO) including the wide ranging consultation with the public service community that will have to work closely with the PBO. Once the job description was completed, the classification was determined by the Privy Council Office and the commensurate salary level was set by that decision. On that basis a cross country search for suitable candidates was begun with the intent of providing the names of three candidates that could be recommended to the Leader of the Government in the House of Commons, as required by the Act.

After an exhaustive search, some 14 highly competent individuals were identified and approached for interviews by a selection committee formed and chaired by the Parliamentary Librarian. Although the selection committee was able to identify suitable candidates for recommendation to the Leader of the Government, no candidate was willing to accept the position at the then current level of classification and salary.

La *Loi fédérale sur la responsabilité* a également établi le poste de commissaire au lobbying. Comme M. Wild l'avait dit plus tôt, le règlement nécessaire est actuellement en voie d'élaboration. M. O'Sullivan a expliqué que le gouvernement entendait lancer sous peu un processus de sélection public pour trouver un candidat hautement qualifié qu'on pourrait nommer à ce poste.

Quant à la nomination du commissaire au lobbying, M. O'Sullivan a dit qu'elle se ferait une fois le règlement terminé et les dispositions législatives mises en vigueur.

Enfin, en ce qui concerne la Commission des nominations publiques, la *Loi fédérale sur la responsabilité* dispose que le gouvernement peut constituer la Commission, chargée de surveiller les processus de sélection des candidats à des nominations du gouverneur en conseil aux conseils, commissions, sociétés d'État et autres organismes et en faire rapport. La Commission a été mise sur pied administrativement par décret du conseil le 21 avril 2006, avant l'adoption et l'entrée en vigueur de la *Loi fédérale sur la responsabilité* pour garantir une mise en œuvre complète dès que possible. Le gouvernement a nommé comme membres de la Commission, Hassan Khasrowshahi, l'honorable Roy McLaren et Jacqueline Boutet, et il a proposé la candidature, à titre de président, de Gwyn Morgan. Le 16 mai 2006, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a rejeté la nomination de M. Morgan, après quoi les trois membres de la Commission ont remis leur démission. Le témoin a ajouté que, lorsqu'il a tenté d'établir la Commission, il a mis sur pied un secrétariat pour appuyer le travail de la Commission et que ce secrétariat reste à l'œuvre. Il a organisé plus de 80 concours publics pour combler des postes clés.

Pour poursuivre son examen de la mise en place de ces nouveaux postes, le Comité a entendu le 12 février 2008 le témoignage de M. William R. Young, bibliothécaire parlementaire, qui a fait état des progrès accomplis en vue d'établir le poste de directeur parlementaire du budget, et M. Shahid Minto, ombudsman de l'approvisionnement désigné, du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement du Canada.

A. Directeur parlementaire du budget

M. Young a passé en revue le rôle et le mandat du directeur parlementaire du budget (DPB) qui sont définis dans la *Loi*. Il a ensuite expliqué au Comité les mesures prises jusque-là pour créer le poste, notamment de vastes consultations dans les milieux de la fonction publique qui devront entretenir une étroite collaboration avec le DPB. Une fois rédigée la description de poste, le Bureau du Conseil privé en a établi la classification et l'échelle salariale a été fixée en conséquence. À partir de là, on a lancé à l'échelle nationale une recherche de candidats. Il s'agissait de fournir les noms de trois candidats qui pourraient être recommandés au leader du gouvernement à la Chambre des communes, comme la *Loi* l'exige.

Au terme d'une longue recherche, on avait trouvé environ 14 personnes hautement compétentes et on les avaient pressenties pour qu'elles se présentent à une entrevue avec le comité de sélection, formé et présidé par le bibliothécaire parlementaire. Le comité de sélection a trouvé des candidats qu'il pouvait recommander au leader du gouvernement, mais aucun d'entre eux n'était prêt à accepter le poste aux niveaux de classification et de traitement prévus.

Mr. Young explained that after canvassing of past and present senior level public servant, there was a sense that the position was under classified and that any individual holding such a position would not be able to interact effectively with the administrators of the various departments whose cooperation would be required to carry out the function of the PBO. Consequently, candidates were reluctant to put their names forward for the position.

Mr. Young explained that the matter is now under consideration by the government and he awaits the decision.

The Committee is concerned about the delay in filling this position which is of great importance in facilitating the work done by parliamentarians. The Committee therefore recommends that:

Recommendation 1:

The classification of the Parliamentary Budget Officer position should be raised.

B. The Procurement Ombudsman

Mr. Shahid Minto, the Procurement Ombudsman Designate explained that following a nationally advertised selection process, he was appointed in September 2007, through an order-in-council, to the position of Procurement Ombudsman Designate. The appointment is on a designate basis because the regulations that fully prescribe the duties and functions of the ombudsman have not yet been issued. He explained that the *Federal Accountability Act* provides for the appointment of a procurement ombudsman who will operate at arm's length from government departments to promote fairness, openness and transparency in federal procurement processes. The office's mandate, which ultimately depends on the final form of the regulations, is four-fold:

1. To conduct reviews of the procurement practices of departments and agencies and to develop detailed recommendations designed to strengthen fairness, openness and transparency of government procurement.
2. To respond to complaints from suppliers related to contract award and contract administration. For complaints regarding the awarding of contracts, the mandate is limited to contracts worth up to \$25,000 for goods and up to \$100,000 for services. There are no dollar value restrictions on the office's ability to address complaints about contract administration.
3. To establish an alternative dispute resolution process that can enable the government and suppliers to avoid costly litigation when disputes arise.
4. To perform, as directed by the Minister of Public Works and Government Services Canada, any other duties or functions relating to the procurement practices of government departments.

He noted that the *Federal Accountability Act* does not give the office the authority to review procurement of accommodations through leasing, lease purchase or outright purchase. The mandate is focused on reviewing procurement of goods and services, including construction contracts. The Procurement Ombudsman will not make policy, and it will be the responsibility of deputy heads to implement the POC's recommendations.

M. Young a expliqué que, après avoir discuté avec des hauts fonctionnaires, anciens ou toujours en poste, il avait l'impression que la classification du poste n'était pas assez élevée et que le titulaire aurait du mal à interagir efficacement avec les administrateurs des divers ministères dont la coopération lui serait nécessaire pour pouvoir s'acquitter des fonctions de DPB. C'est pourquoi les candidats répugnaient à ce que leur nom soit présenté.

M. Young a expliqué qu'il attendait la décision du gouvernement, qui avait été saisi du problème.

Le Comité s'inquiète du retard à combler un poste qui a une grande importance si on veut faciliter le travail des parlementaires. Il recommande donc :

Recommandation 1 :

Il faudrait relever la classification du poste de directeur parlementaire du budget.

B. Ombudsman de l'approvisionnement

M. Shahid Minto, ombudsman de l'approvisionnement désigné, a expliqué que, après un concours lancé à l'échelle nationale, il avait été nommé en septembre 2007 par décret du conseil au poste d'ombudsman de l'approvisionnement désigné. Le poste est « désigné » parce que le règlement qui décrit complètement les devoirs et fonctions de l'ombudsman n'a pas encore été publié. Le témoin a expliqué que la *Loi fédérale sur la responsabilité* prévoyait la nomination d'un ombudsman indépendant du gouvernement et chargé de favoriser l'équité, l'ouverture et la transparence dans les processus d'approvisionnement du gouvernement. Le mandat de l'ombudsman, qui dépendra en fin de compte de la version finale du règlement, comprend quatre éléments :

1. Examiner les pratiques d'acquisition des ministères et organismes et formuler des recommandations détaillées en vue d'améliorer l'équité, l'ouverture et la transparence de ces pratiques.
2. Répondre aux plaintes des fournisseurs concernant l'attribution et l'administration des marchés. En ce qui concerne les plaintes qui visent l'attribution des marchés, le mandat est limité aux marchés d'une valeur maximum de 25 000 \$ pour les biens et de 100 000 \$ pour les services. Aucune restriction quant à la valeur n'est prévue pour les plaintes qui visent l'administration des marchés.
3. Établir un mécanisme extrajudiciaire de règlement des différends qui permette au gouvernement et aux fournisseurs d'éviter de coûteux litiges.
4. Exercer, à la demande du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, toute autre fonction liée aux pratiques d'approvisionnement des ministères.

Le témoin a signalé que la *Loi fédérale sur la responsabilité* ne donnait pas au titulaire du poste le pouvoir d'examiner l'acquisition de locaux par crédit-bail, bail-achat ou simple achat. Le mandat est axé sur l'examen de l'acquisition de biens et services, ce qui englobe les marchés de construction. L'ombudsman n'établira pas de politique, et il incombera aux administrateurs de mettre en œuvre ses recommandations.

Since his appointment he has worked to ensure that the office is up and running as soon as the regulations come into effect. He has also sought to develop draft standards, criteria and procedures for various aspects of the mandate. His staff has developed website content as well as communication tools and outreach programs to make their services known and easily accessible. They are working closely with Department of Justice officials to design the alternative dispute resolution process. Finally, they have reviewed the proposed Procurement Ombudsman regulations and have provided detailed analyses and comments to the government.

He felt it important to highlight what he believed to be a key issue: How do we ensure that the Office of the Procurement Ombudsman operates, and is seen to operate, in an independent and neutral manner?

The government has taken a number of steps to ensure the independence and viability of the office — such as selecting the Ombudsman through a nationally advertised competitive process, making the appointment through an order-in-council, and providing a reasonable start-up and ongoing operational budget. Nonetheless, the *Federal Accountability Act* clearly stipulates that the ombudsman will submit an annual report to the Minister of Public Works and Government Services (PWGSC) who, in turn, is required to table the report in Parliament. Furthermore, the Ombudsman is not set up as a separate entity under the *Financial Administration Act*. The Office of the Procurement Ombudsman receives its funding through a PWGSC appropriation. As a result, the deputy minister's accountability for the management of public funds, property and human resources, as well as his role as chief accounting officer, extend to this office.

Mr. Minto explained that discussions are currently under way to ensure that the specific roles and accountability of both the deputy minister and the Procurement Ombudsman are respected. A Memorandum of Understanding is to be signed shortly between the two organizations. To further ensure the Ombudsman's independence, the office will use its own resources to develop its communications products and reports. They are consulting with the Department of Justice to develop the best way for the office to obtain independent legal support.

Senators were interested in several aspects of the mandate and role of the Procurement Ombudsman. Mr. Minto provided further elaboration and clarifications in response to Senators' questions. In particular Senators were concerned that the ceilings of \$25,000 for goods and up to \$100,000 for services for complaints regarding the awarding of contracts were not adequate. Mr. Minto explained that this ceiling was set because the Act appeared to try and avoid overlap with the mandate of the Canadian International Trade Tribunal (CITT), which has the mandate to look at complaints pertaining to awards of contracts over these limits. His understanding is that it was felt that there was a gap because no one was reviewing complaints regarding the awarding of contracts below the CITT limits. Senators observed that the CITT has an international role, not a domestic role. Since there does not seem to be any opportunity for domestic firms to complain about contracts awarded above the existing ceiling the Committee recommends that:

Depuis qu'il a été nommé, l'ombudsman s'efforce de préparer le bureau pour qu'il soit en mesure de se mettre à l'œuvre dès que le règlement entrera en vigueur. Il s'est aussi attaché à élaborer des projets de normes, de critères et de procédures pour s'acquitter de divers aspects de son mandat. Son personnel a préparé le contenu d'un site Web ainsi que des outils et des programmes de communication pour faire connaître les services de l'ombudsman et les rendre facilement accessibles. Il travaille en étroite collaboration avec les fonctionnaires du ministère de la Justice à la conception d'un mécanisme extrajudiciaire de règlement des différends. Enfin, il a examiné le projet de règlement sur l'ombudsman de l'approvisionnement et remis au gouvernement des analyses et observations détaillées.

Le témoin a jugé important de souligner ce qui lui semble un enjeu central : comment veiller à ce que le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement joue et paraisse jouer son rôle en toute indépendance et impartialité?

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures afin de garantir l'indépendance et la pérennité de la fonction — par exemple, la sélection de l'ombudsman au moyen d'un concours à l'échelle nationale, la nomination par décret et l'octroi d'un budget de démarrage et de fonctionnement raisonnable. La *Loi fédérale sur la responsabilité* n'en dispose pas moins que l'ombudsman doit remettre un rapport annuel au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC) qui, à son tour, est tenu de déposer le rapport au Parlement. Le Bureau de l'ombudsman ne constitue pas non plus une entité distincte aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ses fonds lui viennent d'un crédit de TPSGC. Par conséquent, la responsabilité du sous-ministre à l'égard de la gestion des fonds publics, des biens et des ressources humaines et son rôle d'agent comptable principal s'étendent à ce bureau.

M. Minto a expliqué que des discussions se déroulaient actuellement au sujet du respect des rôles et de la responsabilité propres du sous-ministre et de l'ombudsman. Les deux parties signeront sous peu un protocole d'entente. Pour mieux garantir l'indépendance de l'ombudsman, le Bureau utilisera ses propres ressources pour préparer ses produits de communication et ses rapports. Il consulte le ministère de la Justice pour trouver le meilleur moyen d'obtenir des services juridiques indépendants.

Les sénateurs se sont intéressés à plusieurs aspects du mandat et du rôle de l'ombudsman de l'approvisionnement. Répondant aux questions des sénateurs, M. Minto a fourni des précisions et des éclaircissements. Les sénateurs étaient particulièrement préoccupés par les plafonds, jugés insuffisants, de 25 000 \$ pour les marchandises et de 100 000 \$ pour les services, dans le cas des plaintes visant l'attribution des marchés. M. Minto a expliqué que ces plafonds avaient été fixés parce que la *Loi* semble viser à éviter le chevauchement avec le mandat du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE), qui est chargé des plaintes portant sur les marchés d'une valeur supérieure à ces limites. Selon le témoin, on avait l'impression qu'il existait une lacune, puisque personne n'examinait les plaintes sur l'attribution des marchés d'une valeur inférieure aux limites fixées au TCCE. Les sénateurs ont fait remarquer que le rôle du TCCE se situait au niveau international, non pas national. Étant donné que les entreprises canadiennes ne semblent pas avoir la possibilité de porter plainte au sujet de l'attribution de marchés d'une valeur supérieure aux plafonds existants, le Comité recommande :

Recommendation 2:

The government should increase the ceilings on the value of contracts subject to review by the Procurement Ombudsman.

Senators were also concerned that the *Federal Accountability Act* does not give the office of the Procurement Ombudsman the authority to review procurement of accommodations through leasing, lease purchase or outright purchase. These are significant transactions of the federal government that are often enough contentious. Therefore, the Committee recommends that:

Recommendation 3:

The Procurement Ombudsman be given the power to review procurement of federal accommodations obtained through leasing, lease purchase or outright purchase.

CONCLUSION

During its meetings on the 2007-2008 Estimates, the Committee deliberated on these and other matters. The Standing Senate Committee on National Finance respectfully presents its final report on the 2007-2008 Estimates.

Recommendation 2 :

Que le gouvernement relève les valeurs plafonds des marchés que l'ombudsman de l'approvisionnement peut examiner.

Les sénateurs ont également exprimé des préoccupations parce que la *Loi fédérale sur la responsabilité* ne donne pas à l'ombudsman de l'approvisionnement le pouvoir d'examiner l'acquisition de locaux par crédit-bail, bail-achat ou simple achat. Ce sont là des opérations importantes du gouvernement fédéral qui prêtent souvent à controverse. Le Comité recommande donc :

Recommendation 3 :

Que l'ombudsman de l'approvisionnement ait le pouvoir d'examiner l'acquisition de locaux fédéraux par crédit-bail, bail-achat ou simple achat.

CONCLUSION

Au cours des séances qu'il a consacrées à l'étude du Budget des dépenses 2007-2008, le Comité a délibéré sur ces sujets, entre autres. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales présente respectueusement son rapport final sur le Budget des dépenses 2007-2008.

